



RE2020 et conception bas carbone biosourcée

Outils, choix de conception & impacts constructifs - Focus sur les biosourcés.

Durée : 2 jours (14 heures)

Thématique(s) : ACV, Bas carbone, Bois, Conception passive, Construction durable, Eco-conception, Matériaux biosourcés, RE2020

Date : 29 et 30 juin 2023

Lieu : Mulhouse (Grand Est)

Intervenants : Laurent **BOITEUX**, Délégué général (Cluster Robin.s) |

Jean-Baptiste **COMPIN**, Ingénieur et co-gérant du BE IMAEE (BE IMAEE) |

Cédric **CRETON**, Ingénieur, co-gérant (BE IMAEE) | Jean-Baptiste **FERRAUD**, Ingénieur et gérant du BE B27-Carbonext (B27-Carbonext)

Programme de formation

Une formation originale proposée par la Scop les 2 rives pour rentrer dans le sujet de la RE2020 et de son application concrète en conception, et motiver le pas du réglementaire vers le bas carbone dans une stratégie globale intégrant les biosourcés.

Appréhender la RE2020 et ses composantes Energie et Carbone, ses champs d'application et ses objectifs, les outils de calcul et les configurateurs, pour avoir une vision globale de cette nouvelle réglementation.

Et aller plus loin dès l'esquisse, en identifiant les leviers pour réduire l'impact carbone dans la conception (comparatifs produits, complexes de façades, éclairage sur le réemploi) et le projet avec une étude de cas biosourcés VS conventionnels.

Jour 1 : Première approche de la RE2020 et de l'empreinte carbone

Le point sur la Réglementation Environnementale 2020 dans le neuf

- Origine, contexte, enjeux et définitions
- Approche critique : évolutions / RT 2012 et bilan de l'expérimentation E+C-
- Analyse d'un projet RE2020 sur la base de son référentiel
- Impact sur les méthodes de travail : prérequis techniques et approche équipe concepteurs avec le rôle des cotraitants : architectes, économistes, BET
- Découpage des lots selon la RE2020

Approche ACV Analyse du Cycle de Vie, empreinte carbone & matériaux

- L'analyse de cycle de vie et la décomposition par lot selon la méthode RE2020
- Revue des outils de calcul : base INIES et logiciels
- L'empreinte carbone au centre de la démarche de conception

Mise en application de la RE2020

- Mise en application de la RE2020 sur typologie de bâtiments & zonage climatique (revue de projets)
- Retours d'expériences : les principaux paramètres à maîtriser

Jour 2 : Du réglementaire vers le bas carbone biosourcé

RE2020: Rappel sur volet Impact environnemental

Du réglementaire vers le bas carbone : aller plus loin dès l'esquisse, les leviers pour réduire l'impact carbone

- Comparaison Produits (*isolants ITE, ossature bois, ITI, bétons bas carbone, planchers, menuiseries*)
- Comparaison Complexes de façade (*bardages, façades bois, façades maçonnées*)
- Opter pour le réemploi et la réutilisation

Étude de cas

Approche projets : biosourcés vs conventionnel

- Influence de la localisation
- Influence de la structure de façade
- Influence des isolants
- Influence des systèmes CVC / ENR

Cette formation est organisée en partenariat avec le Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté et avec le Cluster Robin.s.

Objectifs opérationnels de formation

- Connaître la Réglementation Environnementale 2020, ses champs d'application et ses objectifs dans un contexte de transition écologique
- Identifier les évolutions amenées par la RE2020 vis-à-vis de la RT 2012 au travers de l'expérimentation E+C-, et comment l'appliquer à un projet
- Comprendre les liens entre ACV et RE2020 et appréhender la notion d'empreinte carbone
- Connaître les critères et les niveaux de performance, ainsi que les outils de calculs afférents
- Faire le pas du réglementaire au bas carbone dans une stratégie globale intégrant les biosourcées
- Appréhender les conséquences des choix de conception dans un projet RE2020 selon différentes typologies de bâtiments, et les leviers pour réduire l'impact carbone d'un projet

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+90
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

2 jours (14 heures)

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- Taille du groupe : max. 20 personnes.

Tarifs de la formation

780 € HT soit 936 € TTC

& tarif préférentiel : 700 € HT soit 840 € TTC pour une inscription à 2 ou +

& tarif préférentiel anciens stagiaires [DDQE](#) : 640 € HT (768 € TTC)

Ce tarif réduit s'applique aussi aux **membres du Cluster Robin.s**

Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Contact de la formation

Contact Lyon - Dijon - Valence

04 72 20 08 95

formation@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.
Organisme de formation certifié QUALIOPF (au titre de la catégorie Actions de formation)